



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans le salon Henri-Masson de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 janvier 2019 à 11 h à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-1

**MANDAT POUR EXPROPRIATION - PARCELLE DU 180, CHEMIN DE CHAMBORD - LOT 4 238 227 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Charette et madame Manon Forget sont propriétaires du lot 4 238 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 180, chemin de Chambord;

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 juillet 2016, la Ville de Gatineau a reçu signification d'une demande introductive d'instance en injonction permanente et en dommages-intérêts de la part des procureurs de monsieur Éric Charette et de madame Manon Forget reprochant à la Ville de Gatineau de ne pas avoir pris les mesures nécessaires afin de ne pas aggraver l'écoulement des eaux à l'intérieur du ruisseau présent sur leur terrain, et ce, alors que la Ville de Gatineau ne possède aucune servitude de drainage lui permettant de déverser les eaux de pluie sur la propriété des propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs demandent à la Cour d'interdire à la Ville de Gatineau de déverser les eaux qu'elle recueille dans ses installations de canalisation sur une quelconque partie de la propriété des propriétaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de maintenir l'exutoire pluvial où il se trouve présentement, et ce, afin d'assurer un drainage adéquat des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau, afin de consolider son réseau pluvial, d'acquérir en pleine propriété une partie du lot 4 238 227 du cadastre du Québec, la parcelle ayant une superficie de 1 849,6 m<sup>2</sup>, comme montré au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteur, portant la minute 1586;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente ne doit être perçue en aucun cas comme une admission du bien-fondé des prétentions des propriétaires, mais plutôt comme une gestion responsable du réseau pluvial de la Ville de Gatineau utilisé à des fins municipales, la démarche visant à s'assurer que le réseau pluvial de ce secteur ne soit pas compromis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- de mandater les Services juridiques de la Ville de Gatineau afin de procéder à l'expropriation d'une partie du lot 4 238 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 849,6 m<sup>2</sup>, afin de consolider le réseau pluvial de la Ville de Gatineau et de maintenir l'exutoire pluvial présent sur cette parcelle, et d'autoriser les Services juridiques et ses procureurs à signer toutes procédures inhérentes au processus d'expropriation;
- de mandater le Service des infrastructures à entreprendre les démarches afin de faire officialiser la création d'un nouveau lot pour donner plein effet à la présente;
- d'autoriser le trésorier à verser aux expropriés, ou pour leur compte, au greffe de la Cour supérieure, un montant de 65 100,00 \$ plus les taxes si applicables, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14031-032-18825	68 346,86 \$	Enveloppe travaux correctifs aux réseaux et usines - Acquisition - 180, chemin de Chambord
04-13493	3 255,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 246,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2019.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
**Conseiller**  
**Président du comité exécutif pour la**  
**séance du 16 janvier 2019**

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**